OBSERVATION D'UN MALADE PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ MÉDICALE D'INDRE-ET-LOIRE

Par le Dr L. LAPEYRE.

Le malade dont il s'agit est entré depuis trois jours à l'hôpital général de Tours dans le service hospitalier de chirurgie, qui m'est confié. L'intérêt qu'il présente tant au point de vue scientifique qu'à celui de curiosité pathologique, m'a décidé à présenter ce malade à la Société en me réservant de demander à mes confrères leur avis sur un cas dont le diagnostic n'est pas sans soulever quelques difficultés. J'estime, du reste, que la marche rapide de l'affection me permettra de fournir à la Société le contrôle anatomopathologique du diagnostic porté et qu'ainsi l'intérêt présenté par ce malade paraîtra plus réel encore. J'ai fait, dès son entrée dans le service, photographier le malade et les reproductions ci-jointes donnent une idée assez exacte de l'aspect singulier présenté par le pauvre diable, dont voici l'histoire :

Marie P., âgé de 19 ans, est né dans la Manche de père inconnu et d'une mère sur laquelle il n'a pas de renseignements, l'ayant perdue tout jeune.

Il n'a pas connu ses grands-parents et a exercé la profession de domestique agricole, d'abord dans le pays où il est né, puis en Touraine, à l'Ile-Bouchard. Ses antécédents personnels ne présentent rien à relever, pas de maladie infectieuse à signaler.

Très peu intelligent, incomplètement développé (taille 1m, 44) Marie P. ne présente aucun caractère d'idiotie ou d'épilepsie et de crétinisme, mais a tous les traits d'un dégénéré. (Front écrasé, Asymetrie faciale, Oreilles mal ourlées, Parole bégayante).

Aussi ne peut-on tirer de renseignements bien nets de lui sur son histoire médicale. Cependant il répond très nettement sur les deux points suivants :

Le nœvus pigmentaire, qui lui fait une sorte de caleçon de bain et dont les photographies donnent une bonne idée, existe depuis la naissance avec des caractères identiques à celui qu'il présente actuellement. La tache n'a varié ni de forme ni d'étendue, ni de coloration.

Quant aux tumeurs si nombreuses qui lui couvrent toute la moitié supérieure du corps à l'exception des avant-bras et dont la quantité est telle qu'il faut renoncer à les compter, la 1re en date n'aurait commencé à apparaître que depuis deux mois à peine.

La 1re tumeur serait apparue du côté droit entre le mamelon et le sternum à la hauteur environ de la 4e côte, puis presque en même temps et avec une aussi effrayante rapidité les autres tumeurs se sont concurremment développées.

Bien portant jusqu'à il y a 2 mois et exerçant le rude métier de domestique de ferme, il a été bientôt forcé de cesser tout travail. En effet, certaines tumeurs les plus grosses sont douloureuses spontanément et surtout au toucher; enfin il existe une sensation de faiblesse et d'accablement général qui n'est que trop explicable par l'élévation considérable de la température vespérale dépassant régulièrement 39°.

L'appétit est diminué, enfin depuis peu sont apparues de la dysphagie, de la dysphonie et un peu de diarrhée.

L'œil gauche voit trouble et le malade accuse de la diplopie.

La motilité reste intacte.

L'examen du malade donne les renseignements suivants :

Nœvus pigmentaire congénital. Tout d'abord toute la partie inférieure du tronc, les reins, le haut des cuisses, présente une coloration brune très foncée ne s'étendant pas à la verge et au scrotum.

La peau est non seulement modifiée dans sa pigmentation, mais elle est couverte de poils longs et touffus surtout à la partie antérieure ; bon nombre de ces poils sont blancs.

Au niveau des reins la peau présente au maximum les caractères de peau écailleuse, squameuse qui sont sa caractéristique, nulle part elle n'affecte le caractère papillomateux.

En dehors de ce nœvus pigmentaire pileux si extraordinaire par sa forme et sa dimension, d'autres taches nœvi ordinaires se montrent sur les membres inférieurs, le tronc, la face, etc.

Ces nœvi, au dire du malade, auraient augmenté de nombre depuis quelque temps.

Tumeurs sous-cutanées généralisées. Les *tumeurs* laissant indemnes les parties sous-jacentes au nœvus commencent au niveau de la tache pigmentaire puis envahissant de là en quelque sorte toutes les parties supérieures du tronc, s'étagent sur l'abdomen, le thorax, le cou, les aisselles et les bras.

La première aurait débuté, avons-nous dit, à droite du sternum, c'est aussi à droite qu'il y a le plus de tumeurs et que se montre au cou l'une d'elles particulièrement volumineuse.

L'idée d'envahissement ascendant paraît logique, car la face et la tête sont relativement indemnes et les avant-bras sont complètement respectés.

La face ne présente qu'une petite tumeur localisée à la paupière droite.

Dans la tête on sent cinq à six petites tumeurs.

Enfin l'œil gauche est projeté en avant et en dedans par une tumeur évidemment développée dans l'orbite et paralysant le droit externe, d'où l'impossibilité pour l'œil de se mouvoir en dehors et la diplopie accusée par le malade.

L'examen à l'ophtalmoscope révèle que l'œil est intact; il existe seulement de la gêne de la circulation veineuse du fond de l'œil.

Cependant l'amblyopie est très accentuée, le nerf optique est donc comprimé par la tumeur.

Aspect des tumeurs. L'aspect des tumeurs du tronc et du cou mérite une description plus détaillée.

Les tumeurs du tronc se présentent, en effet, sous deux apparences distinctes.

Les unes, nettement sous jacentes à la peau qui

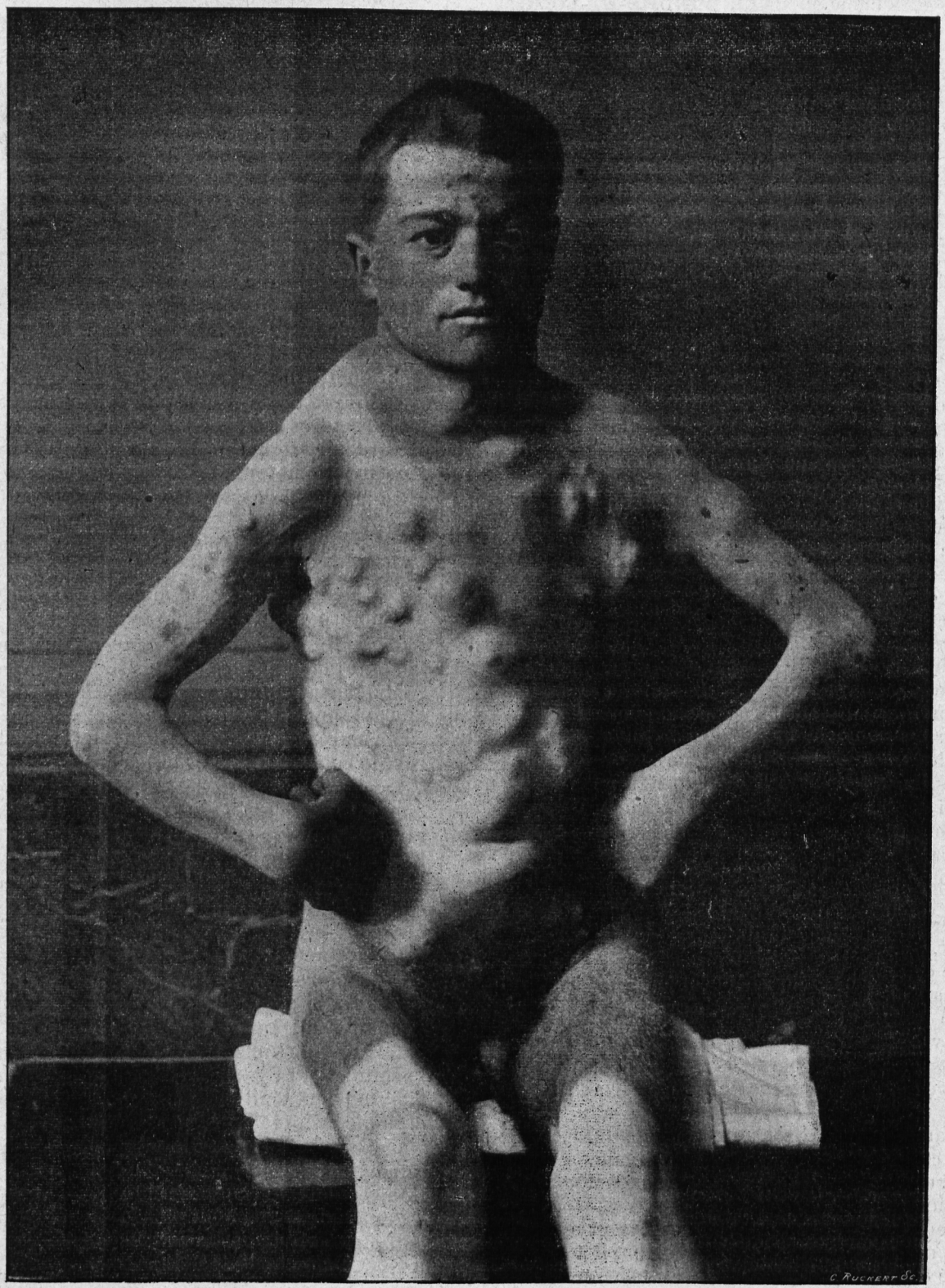
C. RUCKERT Sc.

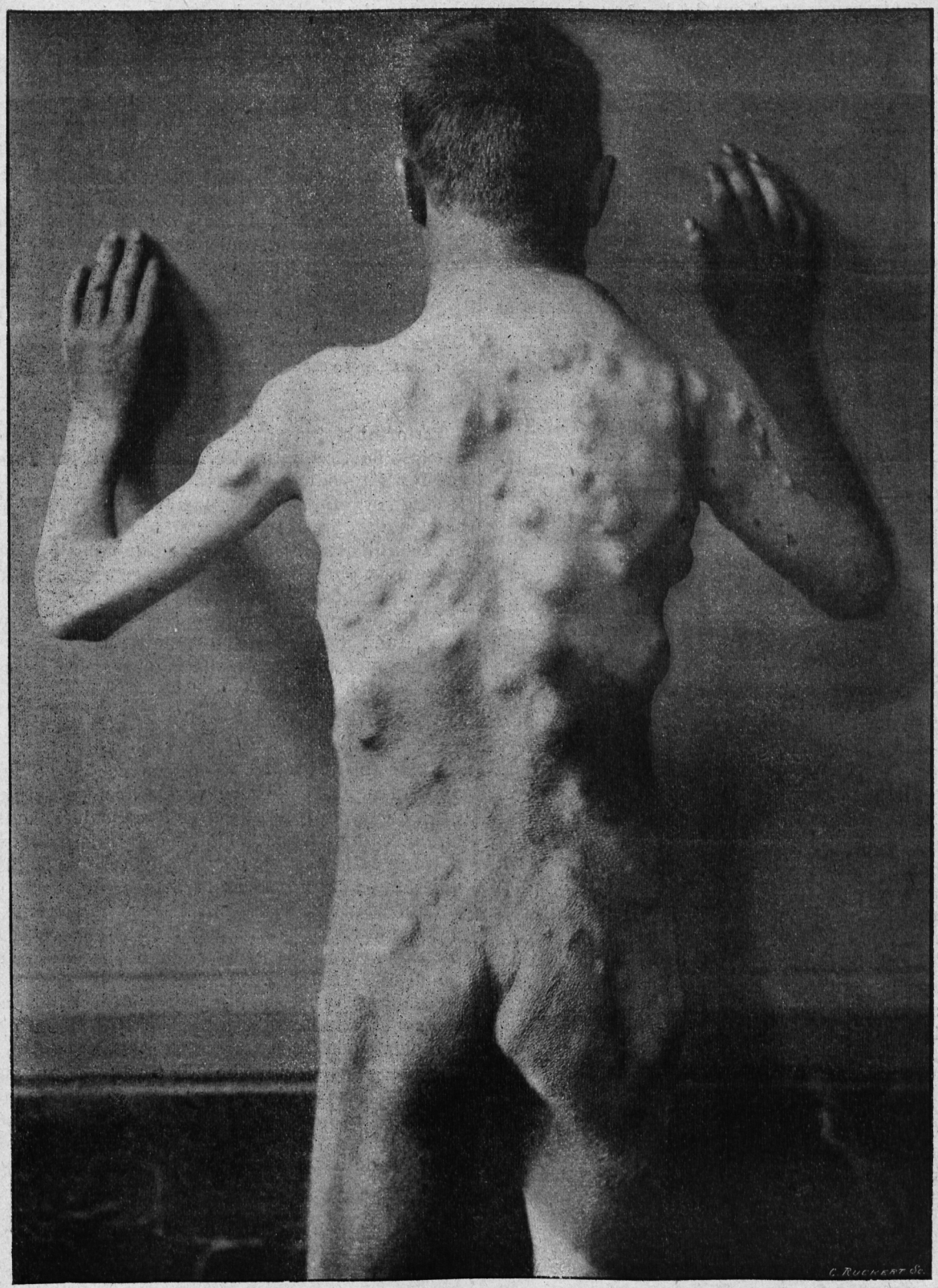
C. RUCHERT Sc.

glisse sur elles, ne modifient pas sa coloration et ont une consistance ferme de fibrolifpome.

Les autres plus grosses sont aussi nettement sous cutanées, mais se rapprochent de la peau dans leur évolution.

La peau est alors le siège d'arborisations vasculaires violacées, tantôt plus manifestes au centre, tantôt au contraire à la périphérie. Elle glisse difficilement ou même adhère à la tumeur qui reste un peu mobile sur les plans profonds

La consistance est molle presque fluctuante mais nulle part on ne perçoit ni battement, ni souffle, ni diminution de volume par la compression.

En certains points au niveau du thorax et du bras, la circulation veineuse est très gênée et d'énormes veines sillonnent la région atteinte.

La tumeur siégeant au niveau du cou à droite, à sa base même, est de beaucoup la plus volumineuse.

Alors que les autres ne dépassent guère un œuf de pigeon, celle-ci atteint le volume des 2 poings et comprime le pharynx et la trachée d'où de la dysphonie et surtout de la dysphagie. Le malade ne peut plus prendre que des aliments liquides.

Un point intéressant de la localisation de ces tumeurs sous-cutanées multiples est le rapport qu'elles affectent avec les ganglions.

Aux aines et sous l'aisselle il est facile de se convaincre que les ganglions sont intacts et que les tumeurs sont toutes d'origine extra-ganglionnaire.

Au cou la chose reste plus incertaine, néanmoins les ganglions superficiels sont tous indemnes au-dessus de la tumeur, la chaîne ganglionnaire carotidienne est intacte, la négative paraît donc pouvoir encore être affirmée.

L'examen des différents appareils ne permet guère de constater que leur

Système vasculaire — Rien à signaler que la gêne de la circulation veineuse.

Système respiratoire. — Quelques râles.

Pas de phénomènes de compression par les ganglions trachéo-bronchiques.

Système nerveux. — Mobilité, sensibilité, réflexes normaux.

Organe des sens. — Surdité presque complète due à de l'otorrhée chronique.

Système digestif. — Anorexie, diarrhée.

Rien au foie ni à la rate.

Mais la tumeur du cou entrave presque complètement l'alimentation. Il ne passe plus que ces liquides.

Appareil urinaire. — Ni sucre ni albumine.

Etat général. — Dépression des forces très grande et surtout état fébrile très accentué trahissant une infection profonde de l'organisme.

La température, de 37,5 le matin, monte à 39,2 tous les soirs.

La marche extrêmement rapide paraît devoir être vite fatale.

Les tumeurs n'ont apparu que depuis deux mois ; la disphagie ne date que de 15 jours et s'accentue de jour en jour.

L'exophtalmie, la dyspnée se prononcent sans cesse, la marche envahissante suit donc un cours d'une effrayante rapidité.

Enfin l'état général s'aggrave à vue d'œil, le malade qui est arrivé dans le service marchant encore tout le jour ne peut plus se lever et s'affaisse d'une façon progressive.

Au résumé, voici donc un malade atteint d'un nœvus pigmentaire congénital chez lequel depuis deux mois ont apparu des tumeurs sous-cutanées multiples à évolution rapide s'accompagnant d'élévation de la température et de déchéance rapide.

Quel diagnostic doit-on porter et quel rôle attribuer au nœvus resté intact dans cette généralisation néoplasique, c'est ce que j'examinerai dans un prochain article.

DE QUELQUES ANOMALIES DE LA DENTITION

Par le Dr HOUSSAY (de Pontlevoy).

La formule dentaire a été une des principales bases de classification naturelle en séparant les Homodontes des Hétérodontes, dont l'homme est actuellement le sommet, et qui, mieux armés pour la lutte que les précédents, possèdent non seulement différentes espèces de dents, mais encore une dentition de remplacement plus complète que la première et plus conforme au mode d'alimentation de l'adulte.

Parfaite, cette formule serait chez l'homme bien constitué ; mais il arrive qu'elle est sujette à des lacunes que nous avons tous observées et constatées.

$$4\,\frac{I}{i} + 2\,\frac{C}{c} + 4\,\frac{PM}{pm} + 6\,\frac{M}{m} = 32,$$

Exclusion faite des rares cas de tératologie, où on trouve un maxillaire vestigiaire, ce qui ne nous est ici d'aucun intérêt, on peut considérer ces anomalies comme physiologiques ou pathologiques.

L'apparition des dents est plus tardive maintenant qu'elle ne l'était antérieurement.

Ce n'est plus à 5 mois qu'elles se montrent ; beaucoup d'enfants même n'en ont pas encore à un an, bien que suivant le même régime alimentaire que les générations précédentes.

Bouchut (1) dit que quelques enfants font leur première dent tardivement et en cite de bien portants qui n'en avaient pas encore à deux ans.

Même constatation chez Filatow, (2) disant que cette apparition se fait lentement, et qu'elle n'est quelquefois terminée qu'à la fin de la 3e et de la 4e années.

Heusch (3) cite une anomalie intéressante chez un enfant non rachitique dont les deux incisives supérieures externes ne se montrèrent qu'à la 5e année.

---

(1) Bouchut: *Traité pratique des maladies des nouveau-nés*, 7e édition. Paris, 1878, p. 91.

(2) Filatow : *Diagnostic et semeiologie des maladies de l'enfance*. Traduction française. Paris, 1898, p. 84.

(3) Hëusch: *Leçons cliniques, maladies des enfants*. Trad. franc. Paris, 1885.

Beusengre, (1) recherchant à quelle époque 525 enfants avaient eu leur première dent, en a trouvé 22 après la 1re année et 2 soulement après la 3e.

Ces deux étaient des rachitiques ; les 22 autres avaient une santé normale.

La proportion de Magitot (2) est plus forte, car sur 500 il en trouve 10 dont la 1re dent se manifeste après la 2e année.

D'une façon générale, si l'évolution dentaire est quelquefois prématurée comme dans le cas de Louis XIV et de Mirabeau qui. dit-on, naquit seul avec des incisives, elle est bien plus souvent soumise au mouvement inverse.

Il arrive aussi que la première dentition persiste, en totalité ou en partie, et se reconnaît à son caractère infantile qui contraste avec celui des dents de la 2e dentition.

Je connais une jeune femme dont les deux incisives supérieures et les deux latérales inférieures ne sont jamais tombées ; et on m'a cité le cas d'un homme de 48 ans qui n'avait jamais eu que les germes de ses 4 incisives médianes qui restèrent toujours rudimentaires, puisqu'il fut obligé, depuis l'âge de 16 ans, de porter une pièce dentaire. A part cela, sa dentition était normale.

De même, le cas de deux sœurs jumelles dont toutes les dents furent avortées dans toutes leurs formes et qui, à 18 ans, n'en avaient encore que 20 et n'eurent jamais que celles-là.

L'observation suivante tirée de la pratique médicale de mon père vient à l'appui de ces cas de persistance de 1re dentition.

Mme A... née dans le midi, était de taille moyenne, d'une santé relativement bonne, mais elle n'eut pas d'enfants. Elle mourut accidentellement ayant plus de 60 ans. Mme A.... n'eut jamais que sa première dentition et la conserva toujours dans des proportions presque infantiles. Elle joignait à un profil qui était loin d'être régulier une diminution notable du segment inférieur de la face. A l'intérieur de la bouche, on voyait 2 rangées de dents, qui semblaient arrêtées dans leur évolution et prouver plutôt par leur nombre et leur forme une mâchoire d'enfant que d'adulte. Ces dents ne tardèrent pas à s'altérer dès sa jeunesse et, outre les traces de carie, présentèrent une teinte jaune noirâtre qui n'avait rien de commun avec l'émail primitif. La prononciation, rendue particulièrement désagréable par la prédominance des labiales, et accompagnée de mouvements de succion et d'aspiration que rendait plus pénible encore une salivation abondante, faisait que la conversation devenait difficile avec cette femme instruite qui eut été, sans cela, d'un commerce très agréable.

Je joins une photographie de Mme A... faite d'après un médaillon en plâtre et qui fera ressortir encore mieux cette observation.

(1) Beusengre : *Bulletin de la Société des naturalistes de Moscou*, 1870.
(2) Magitot : Dict. Dechambre, art. dent.

Cette persistance de la 1re dentition admise, le fait peut donner le change et la 2e dentition qui arrivera normalement pourra souvent faire croire à des dents surnuméraires alors qu'on rencontre simplement une dentition banale dont le germe évolue gêné sur un terrain encore occupé par la première qui n'a pas disparu.

L'axe de la dent change de direction et prend une obliquité qui peut parfois se rapprocher de l'horizontale. C'est ce qui explique ces deux rangées de dents (incisives surtout) et dont la deuxième, implantée en dedans, offre un aspect des plus discordants.

Les anomalies de la dentition portent sur le nombre, le volume, la forme, le siège et la direction.

Le volume et la forme changent peu ; mais on rencontre quelquefois des inversions et des divergences.

Les anomalies de nombre sont les plus fréquentes ; sur 2.000, Magitot en donne 440 où les dents se trouvaient en plus ou en moins du nombre ordinaire et cite des cas d'absence congénitale de la totalité des dents. Cette absence était déjà signalée par d'anciens auteurs (1).

Baumes, dans son traité de la dentition, dit avoir connu un huissier qui n'avait jamais eu de dents.

Thomes (Traité de chirurgie) rapporte qu'une dame de 50 ans n'en eut jamais, non plus, et que la partie inférieure de son visage était celle d'un enfant.

Bien que Magitot considère comme apocryphes la plupart de ces observations, abstraction faite cependant des faits de lésions pathologiques graves, qui entraînent la perte totale des dents, où même des follicules dentaires chez un jeune sujet, il existe sûrement des cas d'absence totale de dents, car j'ai connu une femme dont voici l'observation et qui présentait cette anomalie.

Mme B... naquit, à terme, de parents bien constitués et normaux ; elle n'eut jamais de maladie d'enfance, ne présenta aucune anomalie morphologique ni tare pathologique. Elle eut deux enfants qui vécurent et jouit toute sa vie d'une santé brillante. Bien constituée, elle supporta d'autant plus facilement le sevrage qu'à cette époque on sevrait très tard ; son estomac se fit à cette absence totale de dents, absence à laquelle elle s'habitua et qui ne gêna nullement son alimentation. Ses gencives se durcirent ; elle prit l'habitude ne pas choisir ses mets et de vivre comme les personnes pourvues de dents. Elle parla toujours distinctement, ne présenta jamais de symptômes de dyspepsie, mangea avec appétit jusque dans sa vieillesse et mourut à quatre-vingt-six ans, sans avoir jamais souffert de cette absence de denture.

Voici donc un cas, bien net, chez un sujet bien constitué.

Magitot (2) cite, d'après les auteurs, un certain nombre de faits de diminution numérique, souvent variable. Parfois même c'est une seule dent qui fait défaut.

Le plus souvent, l'anomalie frappe les deux dents homologues d'une même mâchoire. Lorsqu'elle existe dans la première dentition, elle entraîne nécessairement la suppression des dents permanentes par manque du follicule de la dent temporaire qui est le principe de la dent permanente correspondante.

Ces anomalies de nombre sont souvent héréditaires. Ainsi, on m'a communiqué le cas d'un homme qui n'avait que deux incisives médianes à chaque mâchoire, plusieurs personnes de sa famille présentaient la même particularité.

Un auteur anglais, Colemon, rapporte l'histoire dentaire d'une famille dont tous les membres possédaient 8 incisives par maxillaire, ce qui prouvait d'une façon incontestée la simultanéité des 2 dentitions.

Ce sont les dents permanentes qui, le plus souvent, présentent des anomalies de nombre.

Quant aux dents de sagesse, non seulement elles paraissent tard, mais encore leur absence n'a rien d'extraordinaire, surtout à la mâchoire supérieure et Magitot a publié des cas de personnes de 63 et 73 ans qui n'en avaient jamais eu.

Au maxillaire supérieur, le germe atrophié par la compression de la branche montante et de la deuxième molaire disparaît par résorption, ce qui motive la fréquence de cette absence.

Puis ensuite les dents qui manquent, le plus souvent, sont les premières et deuxièmes molaires, puis les incisives, surtout les latérales.

Quant aux autres, canines et incisives centrales, on ne trouve pas d'exemples bien constatés de leur absence.

M. Thibierge (1) cite un cas d'absence de deux molaires, sans lésion dentaire.

Il semblerait qu'il doive exister, comme chez certains animaux, une coïncidence entre la rareté des poils et la diminution des dents ; mais chez l'homme il n'en est rien, car il existe plusieurs faits publiés qui tendraient à prouver qu'un pilosisme exagéré serait plutôt le criterium d'une diminution dans le système dentaire (2).

Quant à l'augmentation numérique, inutile d'en parler, car étant fréquente elle devient sans intérêt.

S'il existe des retards physiologiques dans l'évolution dentaire, il est un fait qu'on ne peut nier : c'est le rapport étroit qui existe entre la dentition et certaines maladies du système nerveux et de la nutrition.

(*A suivre*).

(1) V. Borrel : *Hist. et obs. rares*, obs. 41. — Dautz : *Arch. de Stark*. t. IV p. 694. — Fox : *Hist. Nat. et maladies des dents*, 1621. — Sabatier : *Anatomie*, T. I. p. 78. — Fauchard : *Le chirurgien dentiste*, t. I. p. 340.

(2) Magitot : *Traité des anomalies dentaires*. P. 74.

(1) Thibierge : *Soc. méd. des hop.* 26 mars 1897.

(2) Magitot : *Les Hommes velus*. Gaz. méd. de Paris, 1873, p. 609.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE

La Médecine en Touraine

—

LES PREMIERS FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DE TOURS

—

Leur caractère général. — Fondation de la Société. — Les premiers statuts. — A la recherche d'un local. — Les conditions d'admission. — Les premiers adhérents.

Par le Dr HÉRON, Vice-Président de la Société Médicale d'Indre-et-Loire

(Mémoire lu à la Société Médicale)

—

Depuis quelques années, certains journaux friands de scandale, certaines œuvres, livres ou pièces, à thèses tapageuses, ont publié, prodigué la calomnie et l'injure contre ce corps médical auquel n'ont pourtant point manqué de tout temps les critiques plus ou moins spirituelles, mais au dévouement duquel aussi leurs auteurs mêmes ont dû se résigner toujours à faire appel, — ce qui constituait en somme, ce qui ne cessera de constituer sa meilleure réponse et sa plus douce vengeance.

On éprouve néanmoins un profond sentiment de tristesse à voir traiter avec une telle injustice, une telle ingratitude une profession qui est toute de dur et continuel labeur, de constante abnégation, et dont tout le monde cherche à exploiter le naturel désintéressement ; on éprouve un profond sentiment de tristesse à voir généraliser, appliquer au corps médical entier les défaillances de quelques membres trop pressés d'arriver, ou pour qui ce qu'on appelait jadis l'art de guérir n'est plus une profession, la plus noble et la plus élevée, mais un simple métier destiné à produire beaucoup et le plus rapidement possible.

Aussi, comme dans les moments de crise ou de deuil public où pour ranimer les cœurs l'on évoque les vertus ou les exploits des héros qui se sont sacrifiés pour le pays, — aussi avons-nous songé qu'il y avait peut-être quelque profit commun, au moins quelque intérêt, à rappeler ce que furent ici nos grands aînés dans la profession, pour l'ériger en péremptoire réponse aux uns, en réconfortant exemple aux autres, en modèle magnifique à tous.

Cette pensée nous a été naturellement suggérée par la captivante lecture des premiers registres de délibérations de la Société médicale de Tours, dont les comptes rendus sont tenus avec une exactitude méticuleuse et appuyés de documents qui leur donnent une véritable valeur historique. En rappelant ces efforts généreux des premiers fondateurs de notre Société, en résumant leurs travaux, en montrant combien ils méritent en effet d'être cités en exemple à leurs successeurs éloignés, nous n'avons pas voulu seulement essayer de faire œuvre intéressante, mais surtout rendre à leur mémoire un modeste mais très sincère hommage, et tirer de l'oubli des vertus et des actes que notre pays a grand besoin de voir imiter et reproduire pour mieux assurer son relèvement.

C'est vers la fin de la grande épopée révolutionnaire, le 29 nivôse an IX de la République française, que fut fondée la Société médicale de Tours. Les larges idées humanitaires, qui depuis plus de vingt ans avaient sous l'influence des Encyclopédistes imprégné profondément l'esprit de la nation, avaient surtout séduit, conquis les intelligences cultivées, bien préparées d'ailleurs par cette forte éducation à l'antique d'alors, tout imbue de la douce et idéale philosophie de Socrate et de Platon, et les fondateurs de la Société, élevés dans ce courant d'idées, ne pouvaient faire autrement, en établissant une œuvre scientifique, médicale, que de lui donner immédiatement ce caractère de dévouement à la souffrance, à la misère, de lui imprimer aussitôt ce sentiment de fraternelle solidarité dont sont pénétrés tous leurs écrits, dont on retrouve la trace à chaque page pour ainsi dire des comptes rendus de leurs travaux.

Et d'abord, en tête même du premier registre, et copiée en gros caractères pour bien indiquer l'esprit qui doit diriger la Société nouvelle, une devise significative, car à cette époque les devises jouaient un grand rôle, exerçaient une grande influence, puisqu'elles constituaient même la formule du gouvernement et qu'aujourd'hui encore cette formule a été reprise et continuée sur nos monuments publics et nos pièces de monnaie.

Cette devise qui figure en tête — nous allions dire au fronton — du premier registre comme une enseigne ou, pour parler plus correctement, comme un programme, est la suivante, aussi laconique qu'expressive : *Lex nostra, publica salus.* Et c'est bien en effet — véritable résultante de l'action de l'éducation tout altruiste de la fin du XVIIIe siècle sur les caractères — c'est bien là l'esprit qui inspire et domine les actes de nos prédécesseurs de 1801.

Lisons, comme exemple, ce procès-verbal de la réunion où ils décidèrent la fondation de la Société. Il est très intéressant et très suggestif en ce qu'il donne une conception très nette des idées de l'époque. Sans doute quelques-uns pourront sourire à sa lecture et le trouver un peu poncif ou emphatique, mais ce qu'il y faut retenir, c'est la grande élévation de la pensée, c'est le profond sentiment du devoir et l'entier dévouement à l'humanité, c'est aussi, comme on le verra par la suite, un rare et absolu désintéressement.

Voici ce procès-verbal, qui ouvre le premier registre des délibérations de la Société :

» Les citoyens soussignés :

Lex nostra, publica salus.

« Les citoyens officiers de santé soussignés, pleinement convaincus par l'exactitude de leurs principes qu'ils ne peuvent se permettre de loisir tant qu'ils trouvent du bien à faire ou des malheurs à prévenir, se sont réunis chez l'un d'eux aujourd'hui 29 nivôse de l'an IX de la République, à l'effet de se consulter réciproquement sur les moyens d'ajouter autant que possible aux efforts qu'ils font journellement pour la conservation de leur concitoyens.

« Après avoir mûrement réfléchi sur toutes les propositions faites et discutées, ils sont tombés d'accord sur ce point que le cercle des connaissances particulières s'agrandit par la communication fréquente, libre et amicale entre les personnes qui s'occupent de la même science, et ils sont convenus :

« 1° Qu'à l'avenir ils se réuniraient toutes les fois qu'ils le jugeraient nécessaire pour l'intérêt public ;

« 2° Que leur réunion se ferait sous les auspices et avec l'agrément des autorités constituées ;

« 3° Qu'elle aurait ses statuts et ses règlements, auxquels tous et chacun se soumettraient, ainsi que ceux qui désireront par la suite partager leurs travaux ;

« 4° Que ces statuts et règlements seront communiqués aux autorités constituées, et qu'on demandera au citoyen maire ou au citoyen préfet du département un local commode pour la tenue des séances de la Société.

« Ce qui a été unanimement adopté et arrêté. »

Suivent les signatures de Jacq. Séb. Bruneau, médecin de l'Hospice général ; Fr.-Vict.-Jos. Barbier, chirurgien ; Bernard-Félix Bouriat, médecin ; J.-B. Duperron, médecin de l'Hôtel-Dieu ; J.-B. Dufour, chirurgien ; Ch. Nicolas Durand, doyen des pharmaciens ; Emmanuel Chambert, Louis Frisch et Louis Metges, pharmaciens, Louis Moreau, chirurgien de l'Hospice général ; Louis Tonnellé, chirurgien, et Jean Origet, médecin de l'Hôtel-Dieu, ce dernier signataire, le vénérable promoteur de la création de la Société d'après ce qui est établi ultérieurement.

Nos constituants se mettent aussitôt à l'œuvre et procèdent à l'élaboration des statuts et règlements qui les doivent régir désormais. Ceux-ci sont à lire entièrement, mais à cause de leur longueur nous ne pouvons que les résumer.

« Etablie sous les auspices de toutes les autorités constituées de la République, et nommément sous ceux des autorités de cette commune, la Société médicale de Tours déclare qu'elle se soumet aux lois de la République (1) et ne veut s'occuper que d'objets relatifs à la santé et à la conservation de l'espèce humaine. Cependant, quand elle en sera légalement requise, elle donnera aussi ses conseils sur les épizooties (2).

« Elle s'assemblera habituellement le premier jour de chaque mois ; lorsque le bien public l'exigera, il y aura des séances extraordinaires.

« Le nombre des membres résidant dans cette commune ne pourra excéder celui de 20... Il faudra, pour y être admis, que le candidat le demande par écrit, qu'il soit présenté par deux membres et qu'il obtienne les 2/3 des voix. Au cas qu'il ne convienne pas à un ou à plusieurs membres, il faudra que celui ou ceux qui auront des réclamations à faire contre son admission déduisent leur motifs à la Société, qui en gardera le secret le plus absolu et qui jugera d'après la validité des raison alléguées si elle doit admettre ou rejeter la personne proposée. »

Le président est nommé pour 6 mois, le secrétaire pour un an ; ils sont rééligibles plusieurs fois, mais libres d'accepter ou refuser.

Le président jouit d'une grande autorité : c'est lui qui doit prendre la parole à la tête des députations que décide la Société, mais dont il fixe la composition ; président des séances, il est le modérateur de l'assemblée : chargé de faire exécuter les statuts et règlements, il peut accorder ou refuser la parole ; il a le droit de censurer la conduite de celui des assistants qui pourrait s'échapper, mais il ne peut ordonner l'inscription de la censure sur le registre qu'après avoir consulté l'assemblée et obtenu son assentiment. La censure inscrite trois fois dans l'espace d'un an entraîne la radiation du membre censuré.

Mais à côté d'une telle rigueur, que nous n'avons rencontrée d'ailleurs que dans l'article des statuts qui en fait mention (1), car nous n'avons trouvé trace nulle part de son application, il est un autre article absolument empreint de sentiments vraiment confraternels ; c'est celui-ci : « On établira une correspondance avec tous les officiers de santé du département, et on les invitera à faire part à la Société de leurs travaux, de leurs observations et des difficultés qu'ils rencontreront dans le pénible exercice de la médecine, et lorsqu'ils le désireront, la Société les aidera bénévolement de ses conseils... »

Après étude et discussion « sous tous les rapports les mieux motivés », les statuts sont adoptés et déclarés obligatoires pour tous ces membres composant actuellement la Société et pour ceux qui la composeront à l'avenir et à qui l'on en donnera lecture avant leur admission.

Puis l'on procède à l'élection du Bureau. Sont nommés : Bruneau, président ; Origet, vice-président ; Bouriat et Barbier, secrétaires.

Les élus ayant déclaré accepter chacun la place à laquelle leurs collègues les appelaient, « l'assemblée, ajoute le procès-verbal, leur en témoigne de suite sa satisfaction par tous les signes de l'estime et de l'amitié ».

Le 1er pluviôse — on ne perd pas de temps ! — une

1) Peut-être cette démonstration de loyalisme était-elle jugée opportune, un des membres de la future Société, Bouriat, ayant été, paraît-il, inquiété naguère pour la trop rude franchise de sa parole.

(2) Ces distingués professeurs et médecins des hôpitaux, ne considérant que le service à rendre, ne craignaient pas de paraître s'abaisser au rang de simples vétérinaires.

(1) Et aussi dans l'article où il est dit que s'il y a quelques dépenses à faire pour les besoins de la Société, elles seront supportées par égale portion par tous les membres résidant dans la commune, et, en cas de refus de remboursement, le refusant sera censé démissionnaire.

délégation est désignée pour soumettre les statuts aux autorités constituées et demander un local convenable pour s'y assembler et y tenir les séances. Le 5, la délégation se rend successivement auprès de la municipalité et du préfet, qui « l'accueillent très agréablement, approuvent les statuts, et promettent de seconder la Société dans ses vues et de l'aider dans tout ce qui serait en leur pouvoir ».

La semaine suivante, la Société reçoit en effet de M. Cassin, maire de Tours, une lettre confirmant ces bonnes dispositions et un extrait du registre des arrêtés du maire l'autorisant à se réunir et lui accordant un local pour la tenue de ses séances.

Ces deux pièces sont intéressantes à lire : elles sont la preuve de la haute estime en laquelle on tenait les dévoués fondateurs de la Société médicale, et du bien qu'on attendait de leur initiative dans l'intérêt public.

Voici la lettre du maire :

Le maire de la commune de Tours aux citoyens composant la Société médicale de Tours.

Citoyens,

Je vous adresse l'arrêté qui a été pris à la Mairie le 5 de ce mois, par lequel vous êtes autorisés à vous réunir en société et à tenir vos séances dans une partie du local de la maison dite *Hospice Clément*, et à disposer d'une portion du jardin de ladite maison pour y cultiver des plantes médicinales.

Cet arrêté doit, pour avoir son exécution, être approuvé par le préfet du département. Je me suis empressé de le lui envoyer ; je ne doute pas que, persuadé comme nous des avantages inappréciables que votre réunion procurera à tout le département, il ne se hâte de lui donner sa sanction.

Cependant la multiplicité des affaires importantes dont il est chargé pourrait retarder cette opération, et comme en mon particulier je prends l'intérêt le plus vif à ce que votre Société soit constituée sans délai et que les habitants de Tours, dont je suis l'organe, jouissent de l'avantage qu'elle doit leur procurer, je vous engage à vous adreser vous-mêmes au préfet et à le prier de revêtir l'arrêté de la municipalité de l'approbation qui lui a été demandée.

Je me dis très heureux, citoyens, de trouver cette occasion de rendre à vos talents et à votre amour pour le bien public, le tribut d'hommage que nos concitoyens vous doivent. Je n'exercerai jamais mes fonctions plus agréablement que lorsque je pourrai seconder vos vues bienfaisantes pour la Société.

Je vous salue avec considération,

CASSIN, maire.

9 pluviôse, an IX de la Rép.

Cette lettre est accompagnée de la copie de l'arrêt en date du 5 pluviôse, dont nous extrayons les intéressants considérants qui suivent :

« ... Les maires et adjoints, considérant qu'il existe des Sociétés de médecins dans les principales villes de la République, et que l'utilité de ces établissements est incontestablement prouvée par les avantages qui en résultent, tant pour le progrès de l'art de guérir que pour les secours gratuits qu'ils procurent à l'humanité souffrante ;

Considérant qu'un établissement semblable dans la ville de Tours ne peut qu'être utile à ses habitants et qu'il est du devoir de ses magistrats de ne rien négliger pour le leur procurer ;

Considérant que les talents connus des officiers de santé qui doivent composer la Société médicale, leur moralité, l'esprit de bienfaisance qui les anime, doivent leur mériter la protection du gouvernement et des autorités constituées ;

Considérant que les statuts de la Société prouvent l'attachement de chacun de ses membres au gouvernement et le désir d'étendre et de propager les connaissances utiles aux hommes ;

Considérant enfin que la demande qui qui est faite par les pétitionnaires d'un local dans la maison connue sous le nom d'*Hospice Clément*, à l'effet d'y tenir leurs séances, et d'une portion du jardin de la dite maison, pour y cultiver des plantes médicinales, peut leur être accordée sans inconvénient, puisque d'un côté la partie du bâtiment n'est pas occupée et que d'un autre la culture des plantes médicinales faites aux frais de la Société en procurera l'usage gratuit aux indigents de la commune ;

« Arrêtent que les pétitionnaires sont autorisés à se réunir en Société, que pour leur réunion ils pourront disposer de la partie du local et de la portion du jardin de la maison connue sous le nom d'*Hospice Clément* et située rue de l'Hospitalité. »

Malheureusement le local mis si gracieusement à la disposition de la Société (deux chambres à cheminée et deux cabinets au 1er étage) ne devait pas recevoir la destination promise.

En effet le Préfet refuse de sanctionner cette largesse municipale, sans doute parce que le local n'appartient pas à la commune :

« Le général Préfet du département d'Indre-et-Loire (1) en applaudissant sincèrement aux motifs d'utilité publique qui ont déterminé la réunion de la Société médicale, et désirant contribuer à tout ce qui peut favoriser son établissement, arrête .. qu'il ne peut approuver la disposition par laquelle les maire et adjoints lui permettent d'occuper partie de la maison et jardin de l'hopice Clément, domaine national, destiné à l'usage exclusif des hospices.

« Il les invite en conséquence à chercher dans les vastes édifices de l'Ecole centrale, où ils trouveront sans peine un local propre aux réunions de ladite Société et à le proposer à l'approbation, d'autant que les jardins de l'école offrent l'espace nécessaire pour la culture des plantes médicinales et que la Société jouira dans cet édifice de l'avantage d'être réunie dans le lieu de cette commune spécialement consacré à être l'asile des sciences et des arts. »

Le maire, en transmettant à la Société l'arrêté préfectoral, lui annonce qu'il va s'empresser de prendre les mesures nécessaires pour lui procurer dans le Musée un local qui puisse lui convenir.

La Société désigne un de ses membres pour examiner avec l'un des adjoints les dispositions des appartements proposés, mais le délégué ayant rendu compte de sa visite peu favorable, elle arrête à l'unanimité que « les locaux dont pouvait être accordée la jouissance n'étant pas commodes pour tenir les séances de la Société et pour y faire des expériences, on s'en tiendrait aux offres du citoyen Bouriat, secrétaire, et

(1) Le général Pommereul, qui ne se contente pas d'être général et Préfet, mais fait encore des vers et traduit Martial.

qu'on occuperait la partie de sa maison qu'il abandonnait gratuitement à la Société jusqu'à ce que les circonstances permissent aux autorités constituées — à la prudence desquelles elle s'en remettait — de lui donner la jouissance d'un local commode et propre aux expériences qu'elle se propose de faire ou de répéter. »

En outre, — car il ne suffit pas d'être enfin logée, il faut vivre — elle décide que « chacun consignera entre les mains du secrétaire général la somme de 12 livres tournois pour subvenir aux besoins de la Société. »

Voici donc la Société médicale constituée et autorisée ; la voici également installée, du moins d'une façon provisoire (elle ne le sera définitivement que plus tard, à la place du concierge du Musée, qu'on délogera — c'est le cas de le dire — à cet effet).

Aussitôt elle est assaillie de requêtes. C'est d'abord un imprimeur sollicitant l'honneur d'être à l'avenir son imprimeur-libraire, et l'autorisation d'en prendre le titre quand il le jugerait nécessaire — ce qui lui est octroyé à l'unanimité, avec copie du présent arrêté signé des président et secrétaire « pour servir à telle fin que de raison ». C'est ensuite le « général préfet » qui lui demande de l'éclairer de ses lumières sur les moyens de changer en mieux l'état déplorable des hospices de la commune.

Pour courte qu'elle est, cette lettre du préfet vaut la peine d'être reproduite ; elle indique que déjà les administrations hospitalières n'étaient pas tout à fait le modèle des administrations parfaites.

« *Le Préfet du département aux citoyens composant la Société médicale de Tours.*

« Citoyens,

« J'ai trouvé les hospices de cette commune dans un état déplorable.

« Vous connaissez sûrement les causes qui les ont réduits à un tel état et celles qui les y maintiennent.

« Je vous invite à m'aider de toutes vos lumières pour tâcher de les remettre sur un meilleur pied. La partie qui a un besoin pressant d'un meilleur système est leur administration intérieure dont je vous serai obligé de faire connaître en détail les défauts.

« Je vous salue,

« POMMEREUL »

Quelle réponse fit la Société à cette demande quelque peu embarrassante et délicate, susceptible de soulever un conflit entre l'élément médical et l'élément administratif hospitalier ?

Elle nomma une Commission composée de Bruneau et Moreau, médecin et chirurgien de l'Hospice général, Origet et Duperron, médecins de l'Hôtel-Dieu, lesquels demandèrent qu'on invitât Antheaume, chirurgien à ce dernier hôpital, à se joindre à eux. Après discussion chez le président Bruneau, la Commission se rendit chez le préfet et lui déclara que la Société ne se trouvait pas compétente pour lui fournir les renseignements dont il lui avait adressé la demande, et que pour y satisfaire il fallait lui adjoindre deux membres de l'administration des hospices. Le préfet comprit et, « estimant que les réflexions de la délégation étaient prudentes et sages, les accueillit et y adhéra sous tous les rapports ».

Or, comme on ne rencontre pas ultérieurement mention d'une réunion ainsi composée, on peut être admis à penser que les difficultés de la réaliser la firent ajourner à une date indéterminée, en supposant qu'elle ait jamais été possible...

D'autres lettres qui suivirent la constitution de la Société médicale, et en grand nombre, ce furent des lettres de félicitations de divers médecins et chirurgiens de la République, annonçant pour la plupart l'envoi prochain de mémoires et observations qu'ils croyaient dignes d'occuper l'attention de la Société ; ou bien des demandes d'admission comme membres résidents ou associés.

Parmi ces adhérents de la première heure, citons avec leurs titres, dans le tableau qui les réunit :

Claude Veau-Delaunay, médecin, professeur de chimie au Musée, membre de l'Académie de Turin et de la Société des Sciences et Arts de Tours ; Louis-Sylvain Léger, chirurgien des prisons et maisons d'arrêt, ancien membre du Collège de chirurgie de Tours ; René Roullier, ancien professeur de botanique membre des Sociétés des sciences et arts et d'agriculture ; Paul Deslandes, membre des Sociétés d'agriculture de Tours et de Senlis ; Pierre Baigneux, professeur au Musée ; Jean-Pierre Mignot, membre du Collège de chirurgie de Troyes, agrégé à celui de Tours ; puis en l'an X Félix Herpin, docteur en médecine et en chirurgie à l'Ecole de Paris, père du futur directeur de l'Ecole de médecine ; Martin Fid. Denis, ingénieur du corps des Ponts et Chaussées ; Pierre-René Lecamus, médecin à Tours ; Ch. Varin, médecin de l'Hospice ; Louis-René-Luc Leclerc, médecin à Tours, le père du professeur de botanique que la plupart d'entre nous ont connu ; J. Anthime Margueron, pharmacien à Tours, le futur fondateur du jardin botanique ; M. Claude Godefroy, etc.

Et puisque nous venons de citer les premiers qui demandèrent à s'associer aux travaux des fondateurs de la Société, disons — c'est par là que nous terminerons cette première communication sur ce sujet intéressant — disons comment se faisait alors l'admission d'un nouveau membre.

Il y avait pour cela tout un cérémonial, un véritable protocole, nous dirions presque un rite, dont certains termes peuvent faire sourire tout d'abord, mais indiquent, en y réfléchissant, d'une part les difficultés qu'on apportait à recevoir, d'autre part le grand honneur qu'on ressentait d'être reçu.

Le candidat écrivait à la Société pour solliciter son admission. Deux membres devaient appuyer sa demande, qui alors était soumise à la discussion de l'assemblée, puis au vote par scrutin secret. Une candidature soutenue par un seul parrain n'était même pas présentée au scrutin, ce qui fut le cas d'un certain Maugenest, ancien membre pourtant du Collège de chirurgie, et qui dans sa lettre déclarait que " s'il obtenait l'honneur d'être reçu parmi les

membres de la Société, sa reconnaissance serait sans bornes " !...

Si le vote était favorable, le secrétaire en informait le récipiendaire, l'invitant à se présenter à la séance suivante au local de la Société. Au jour fixé, les deux parrains, accompagnés du secrétaire, venaient au devant de lui, en dehors de la salle des séances, lui faisaient lire les statuts et règlements, et, après qu'il les avaient approuvés et promis de s'y conformer, il était introduit « dans le sein de l'Assemblée ».

Le président lui adressait alors ces diverses questions :

« Vous avez lu les statuts et règlements de la Société, et vous avez vu qu'ils étaient obligatoires pour tous ?...

« Vous promettez de vous y conformer et de vous opposer à ce qu'ils soient enfreints ?...

« Vous promettez *sur votre honneur* de faire tous vos efforts pour contribuer à la célébrité et à la gloire de la Société dont vous allez devenir membre, de vous occuper sans cesse des moyens d'être utile à vos concitoyens, et de nous communiquer sans restrictions toutes les découvertes que vous pourrez faire pour l'avancement de l'art de guérir ?...

« Puisque vous avez rempli les conditions exigées par nos statuts et par nos règlements, je vous proclame membre (résident ou associé) de la Société médicale d'Indre-et-Loire, et vous serez reconnu pour tel.

« Aimez vos collègues, et prenez séance parmi eux. »

Pendant cette proclamation du nouveau membre par le président, tous ses collègues sont debout, et quand celui-ci a fini, l'heureux élu remercie la Société de l'honneur qu'elle lui fait, et promet de son mieux de travailler à justifier l'estime qu'elle a mise en lui.

Nous le répétons, ce cérémonial, qu'on sent tout rempli de dignité, peut aujourd'hui paraître à de certains quelque peu enfantin, mais si l'on se reporte à cette époque prestigieuse, si l'on considère que ceux qui le pratiquaient étaient des maîtres, de savants et distingués médecins et chirurgiens de nos hôpitaux, qu'ils prenaient au sérieux leurs sentiments et leurs devoirs, on ne peut dénier un certain degré de grandeur, un certain caractère imposant à ce serment sur l'honneur « de faire tous ses efforts pour contribuer à la célébrité et à la gloire de la Société, de s'occuper sans cesse des moyens d'être utile à ses concitoyens, ét de communiquer sans restrictions à ses collègues toutes les découvertes qu'on pourra faire pour l'avancement de l'art de guérir ».

On ne peut méconnaître du moins que ce soient là de larges formules d'amour de la science et de l'humanité, de dévouement à la souffrance et, ce qui en double le prix, de désintéressement, toutes choses très naturelles évidemment à l'autre bout de cette si longue période de cent années, mais que notre sceptique fin de siècle, où se disputent tant d'ambitions mesquines et personnelles, où triomphent tant d'égoïsmes étroits et absolus, semble ne pouvoir accueillir autrement que d'un dédaigneux sourire.

Pour nous, successeurs de ces hommes de cœur, ne craignons pas de nous reporter avec déférence à ces modèles de dévouement désintéressé, et, sans prétendre à renouveler ces exemples qui appartiennent peut-être à un idéal trop élevé ou trop lointain, reconnaissons que le travail isolé perd de sa force et de sa vertu, mettons nos efforts en commun : il y aura profit pour tous et pour chacun, et, en dehors des sentiments de mutuelle estime et de cordiale sympathie qui y trouveront leur point de départ ou leur développement en dehors de l'esprit d'émulation qui en sera la conséquence, le résultat définitif de nos efforts sera sans aucun doute un progrès plus grand pour la science, un bénéfice plus certain pour l'humanité.

Dr E. Héron.

RÈGLEMENS ENTRE LES MÉDECINS, CHIRURGIENS ET APOTHICAIRES DE TOURS

Publié par F. Em. B.

Fontainebleau, juillet 1556.

Henry par la grâce de Dieu Roy de France, à tous présens et à venir salut : nous avons été adverti qu'en nostre pays de Touraine, se commettent ordinairement plusieurs abuz au faict de la médecine, par un grand et effrené nombre d'empiriques respandus ès-villes bourgs et villages du dit pays, faisans profession de médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires, combien qu'ils n'aient esté approuvez en aucune univeristé fameuse par les maistres et docteurs d'icelles : ny declarez capables d'aucunes des dites professions, Et neantmoins souz tels tiltres de leur authorité privée, ils entreprennent praticquer et donnent ordinairement medecines mortifères pour salutaires parce qu'ils ne scavent faire distinction des natures des personnes ny cognoistre les différences des maladies, ne les causes d'icelles, et encore moins la qualité des remedes au grand detriment et dangier de la vie des pauvrés patiens noz suiets, qui à tous propos encourent grande et perilleuse fortune et dangier, pour nestre pensez par medecins entendus et approuvez et de tant aussi que les chirurgiens et Barbiers non contens de leur estat et vacation, usurpent celuy des medecins, ordonnant indifferemment à toutes sortes de maladies, sans aucune methode de l'art de medecine, et les apothicaires oublians que leur estat est de dispensez seulement les ordonnances des médecins, et à toutes adventures ordonnent eux-mesmes et dônent les médecines non cognoissans a quelles maladies sont bonnes et mauvaises ; dont plusieurs perissent et decedent et les autres tombent en telle extremité de maladie, que purs estans au desespoir

de leur santé malaisée pour cette occasion a restablir, recourant aux vrays medecins, ne peuvent qu'a bien grand peine par voye et moyen de leur art estre remis ; chose de pernicieuse consequence tant à la république que profession de la dite médecine.

Sçavoir faisons, que nous ce que dit est considéré, desirans pourvoir à nos suiets aussi en ce qui touche et concerne la conservation de leur santé : et pour obvier aux abuz et inconveniens qui sont de présent et pourroient souldre et augmenter cy après par tel désordre et confusion : et après avoir eu sur ce l'advis des gens de nostre privé conseil, avons dit, déclaré, statué et ordonné, disons, déclarons, statuons et ordonnons ce qui s'ensuit.

C'est à sçavoir que doresnavant de trois ans en trois ans sera par les médecins de nostre dite ville de Tours, appelé avec eux le maire ou aucuns des eschevins d'icelle, esleu un docteur medecin de la dite ville, qui sera superintendant sur le dict faict et exercice de l'art de medecine, par-devant lequel les dits médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires, non approuvez, qui sont et viendront au dit pays pour y exercer le dit art de médecine de chirurgie ou apothicairerie, seront tenus avant que d'estre admis à exercer le dit faict et estat de médecin chirurgien, barbier ou apothicaire.

Au dit pays faire apparoir de ses tiltres de doctorat ou licencié s'il est médecin, et s'il est chirurgien barbier ou apothicaire soy présent et faire examiner par ledit superintendant en l'assemblée des autres médecins. Et si par ledit examen il est approuvé idoine et capable d'exercer l'estat par luy prétendu de chirurgie et d'apothicairerie, il y sera reçeu par iceluy superintendant faisant le serment en tel cas requis et accoustumé.

Que le nom de celuy qui ainsi aura esté examiné approuvé et reçeu sera enregistré au greffe de l'eschevinage de ladite ville. Et où il seroit trouvé audit pays aucuns médecins, chirurgiens, barbiers ou apothicaires non admis ne reçeus par ledit superintendant par la forme et manière que dit est, ains contrevenans à nostre dite ordonnance, voulons et nous plaist, qu'il soit contre eux procédé par nostre baillif de Touraine, par emprisonnemẽt de leurs personnes et autres voyes de droit et leurs procès faits et parfaits, par condemnation des peines et mulctez au cas appartenans appelé audit iugement ledit superintendant pour y assister.

Que nul chirurgien, Barbier ne apothicaire ainsi approuvé et receu que dit est, ne passera outre son état n'entreprendra donner ny faire donner ne ordonner medecine quelconque ny faire flebotomie, sans conseil ne ordonnance de medecin; souz peine de cinquante liures parisis d'amende, applicable moitié à nous et l'autre moitié aux pauvres.

Que pour tenir les estats susdits ainsi qu'ils sont à present mieux reiglez et en meilleur ordre, le dit superintendant, appelé nostre procureur et aucuns des medecins et eschevins de la dite ville visitera *une fois* le mois les bouticques et drogues des apothicaires etoit par la dite visitation, il se trouvera faute de drogues requises et de compositions usuelles et plus necessaires, où qu'icelles ne fussent bonnes ; nous voulons aussi et nous plaist que les dits apothicaires ayant encouru cette faute, sayent par le dit Baillif mulctez de telles amendes que le cas requerra et quil verra appartenir. Et que neant moins leurs soyent faites inionctions de s'enfournir dans certain brief temps : Et où seraient defaillans qu'ils soient mulctez par autres plus grandes peines et amendes.

Et où ils récidiveroient et qu'ils soyent suspendus de l'exercice du dit estat a l'arbitre et discretion de iustice appelé le dit superintendant et mulctez d'autre telle peine qu'aux cas appartiendra et si néant moins ils seront trouvez contumax et persévérans, ils seront du tout priuez de leur dit estat.

Si dounans en mandement par ces dites presentes aux Baillif de Touraine où son lieutenant et gens tenans le siège presidial par nous estably à Tours et à tous nos autres iusticiers et officiers qu'il apartiendra de nos presentes declarations et ordonnances, statuts et vouloir ensemble tout le contenu cy dessus, ils entretiennent gardent et observent facent inniolablement entretenir garder et observer, lire, publier et enregistrer de poinct en poinct selon leur forme et teneur; sans aller ne venir ne souffrir aller venir directement ou indirectement au contraire en quelque manière que ce soit ; en côtraignant ou faisant contraindre tous ceux qu'il appartiendra, et qui pour ce seront à contraindre par les peines, selon et ainsi que dessus est dit ; et par toutes voyes et manières deuës et en tel cas requises nonobstant opposition et appelations quelconques, sans préjudices d'icelles, pour lesquelles ne voulons êstre aucunement differé, car tel est nostre plaisir nonobstant aussi quelconques ordonnances, restrictions, mandemens et lettres a ce contraire. Et à fin que ce soit chose ferme et stable a touiours nous avons fait mettre nostre seel à ces dites presentes.

Donné à Fontainebleau au mois de juillet, lan de grâce mil cinq cens cinquante six et de nostre règne le dixième.

Enregistré au Parlement de Paris le 14 août 1561.

Congrès et Sociétés Locales

RABELAIS ET L'ACARE DE LA GALE

Mémoire lu au Congrès de la Société pour la diffusion des sciences physiques et naturelles, à Tours.

PAR LE Dr LE DOUBLE, PRÉSIDENT DU CONGRÈS

Bien qu'Avenzoar eût écrit dès le XIIe siècle « qu'il s'engendre sous l'épiderme, dans une certaine maladie, des animalcules semblables aux pous, qui en sortent vivants quand on écorche la peau et qui sont si petits que l'œil à peine à les apercevoir » ; que Moufet en 1654 (*Insectorum minimorum animalium theatrum*, ch. XXIII, p. 26) et après lui Redi,

Linné, Morgagni, Latreille et plusieurs autres eussent établi la réalité de l'existence de ces animalcules; que Mikmann, en 1776, eût déterminé de la manière la plus exacte le mode de contagion de la gale, cette maladie était encore rangée en 1842 (Voy. *compendium de Médecine*) parmi les cachexies et les inflammations par les médecins.

Rabelais était mieux renseigné. Il a connu non seulement le siège de prédilection et de début de la gale, mais encore sa nature parasitaire, son caractère contagieux et son mode de traitement.

Parmi les individus atteints d'un mal contagieux, auxquels il était interdit par « une inscription mise sur la grande porte de Thélème » de franchir le seuil de l'abbaye, figuraient immédiatement avant les Fracastoriens « croustelevés, (1) rempli de déshonneur; « les galous. »

« D'ond (2) me vient ce ciron ici entre ces deux doigts? » demande Panurge à Herr Trippa. (3)« Cela disoit tirant droict vers Her Trippa les deux premiers doigts ouverts en forme de cornes, et fermant au poing touts les aultres » (L III, ch. XXV.)

Un des ancêtres de Pantagruel « Enay, fut très-expert en matière d'oster les cirons des mains. » (L. II. ch. I). Ces cirons ce sont les sarcoptes de la gale qui creusent presque toujours leurs sillons dans la peau des espaces interdigitaux des mains, et principalement dans l'espace qui sépare la vacine du médius de celle de l'indicateur.

Encore aujourd'hui les médecins font ouvrir « les deux premiers doigts en forme de corne » aux gens qu'ils soupçonnent avoir la gale. Ces cirons, ce sont les insectes auxquels Gabès, en 1812, a attribué avec raison mais sans succès la transmission de la gale, ce sont les insectes que Raspail a soutenu, en 1829, être les mites du fromage et que Renucci étudiant en médecine, assistant à la clinique des maladies cutanées d'Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, a montré séance tenante, en 1835, à son maître incrédule et que les pauvres femmes de la Corse, pays natal de Renucci, extrayaient avec une extrême facilité au moyen d'une aiguille ou d'une épingle. Ce n'est pas à partir de cette époque, qu'on sait, comme on le dit, que la gale, vulgairement appelée *gratelle*, est une maladie parasitaire contagieuse, une variété de vermine, nécessitant seulement un traitement externe.

Maître François a déploré la perte de « Quénelault, medicin normand, subitement a Monspellier trespassa par de biais s'estre avec un tranche-plume (4) tiré un ciron de la main. »

Ce passage et un de ceux qui précèdent témoignent sans conteste que l'extraction de l'acare de la gale tait pratiquée au XVI[e] siècle à Montpellier. Le traitement de la *gratelle* par la frotte y était également appliqué. Il est fait mention à diverses reprises dans l'épopée pantagruélique des sensations désagréables qu'éprouvent « le roigneux qu'on estrille. »

Je m'en tiendrai à ces quelques citations qu'il me serait facile de multiplier. Elles sont, au surplus, assez probantes.

Il y a environ cent cinquante ans, un rédacteur de l'Encyclopédie a écrit :

« Rabelais est bien plus connu dans le monde savant par ses facéties spirituelles que comme médecin. »

Ce qui était vrai du temps de Diderot et d'Alembert est encore vrai aujourd'hui. Et cependant nul n'a mieux mérité de la science que le Martial des bords de la Vienne. Qu'on le sache bien, Rabelais n'a pas été seulement un grand satirique, le père de Molière, de La Fontaine, de Voltaire et de Baumarchais, il a été aussi un grand médecin, je dirai plus, un grand savant. Esprit universel et fécond, chercheur solitaire et inassouvi, il a, au point de vue scientifique comme au point de vue social, poussé ses divinations au delà de son siècle jusqu'à rejoindre le nôtre.

Dr A. LEDOUBLE.

(1) Couverts de croûtes.
(2) D'où.
(3) Cornélius Agrippa.
(4) Canife. On lit dans l'édition de 1548 : « Guignemauld, normand medicin, grand avaleur de pois gris et brelandier très insigne, lequel subitement à Monspellier trespassa par faulte d'avoir payé ses dettes et par de biais s'estre un tranche-plume tiré un ciron de la main. »

—

DISCOURS D'OUVERTURE DU CONGRÈS

Par le Dr LE DOUBLE.

Voici le texte du discours prononcé par M. le docteur Le Double à la séance d'ouverture du congrès pour la diffusion des sciences physiques set naturelles, qui s'est tenu à Tours, les 2, 3, et 4 septembre dernier :

Messieurs,

En prenant place au fauteuil présidentiel, permettez-moi de vous remercier d'abord du précieux témoignage d'estime et de sympathie que vous me donnez en m'appelant à diriger vos débats. Je me demande vainement ce qui me vaut cet honneur. Ne voudriez-vous pas, par hasard, récompenser un des plus anciens et des plus fidèles serviteurs de la méthode expérimentale, c'est-à-dire de la méthode sans laquelle il n'y a pas de vérité possible dans les sciences, surtout dans les sciences physiques, chimiques et zoologiques ?

Si cela est — et je ne vois pas d'autre motif plausible de votre choix, — mon mérite n'est pas grand. Ne suis-je pas, en effet, Messieurs, du pays qui a vu naître l'initiateur et le créateur de cette méthode, du maître qui a aimé la nature à la fois comme l'aiment les poètes et les rêveurs et comme l'aiment les savants ; comme ceux qui veulent la saisir et l'admirer dans la magnifique variété de ses formes et comme ceux qui veulent la pénétrer dans les secrets de ses lois éternelles.

Ce maître, est-il besoin de vous le nommer ? C'est l'homme génial dont les traits sont gravés d'une façon impérissable dans le marbre et l'airain, à Paris,

à Montpellier, à Tours et à Chinon. C'est « le joyeulx compagnon et tant docte et gentil medicin chinonois Rabelais » qui a ri de tout le fatras des pédants scholastiques : des *bestiaires*, des *lapidaires*, des *miroirs* et autres *barbouillamenta Scoli* et recommandé, le premier, « l'estude des faicts de nature » et de « l'estat humain. »

Rabelais qui, à côté des docteurs sophistes du collège de Montaigu, pérorant *in modo* et *in figurâ* avec tout l'appareil de la dialectique syllogistique, a professé : « Vos philosophes qui se complaignent toutes choses estre par les anciens escriptes, rien ne leur estre laissé à inventer, ont tort trop évident Ce que du ciel vous apparoyst et appelez phénomènes ce que la terre vous exhibe, ce que la mer et les autres fleuves contiennent, n'est comparable à ce qui est en terre caché... » Cherchez « à investiguer comme est le naturel des humains... » Et surtout ne vous découragez pas « Par temps ont esté et par temps seront toutes choses latentes (1) inventez... »

Rabelais, enfin, qui dans une lettre considérée par Guizot, Géruzez et Compayré, comme un chef-d'œuvre, a fait mander par Gargantua à son fils Pantagruel. « Quant à la cognoissance (2) des faicts de nature je veulx que tu t'y adonnes curieusement, qu'il n'y ait mer, rivière ni fontaine dont tu ne cognoisses les poissons, touts les oyseaulx de l'aer, touts les arbres, et frutices des forests (3), toutes les herbes de la terre. touts les métaux cachés au ventre des abysmes, les pierreries de tout Orient et Midy, rien ne te soit incognu... Et par fréquentes anatomies acquiers toy la parfaicte cognoissance de l'homme.»

Ce dernier conseil pour n'être pas nouveau — c'est le γνωθι σεαυτον de la sagesse antique — est encore bon à suivre. Ce que l'homme connaît toujours le moins, c'est lui-même. Il a mesuré les cieux, calculé le poids de la terre, fait du Jupiter tonnant de ses aïeux. un simple messager qui porte en un clin d'œil sa pensée et même sa parole d'une extrémité du monde à l'autre, oblige le blond Phébus et la pâle Phébé à peindre leur propre image, la sienne, tout ce qu'il veut, au fond d'une chambre obscure. Que dis je ? il les a réduits à l'humble rôle de copistes de nos vieux manuscrits. Il a dompté tous les éléments : l'air, les vents lui obéissent en esclaves et bientôt des navires d'un nouveau genre traceront leurs sillages dans les plaines de l'atmosphère aussi sûrement que le font depuis longtemps les vaisseaux sur la vaste étendue des océans.

Oui, l'homme a créé ces merveilles, mais il n'a toujours que des notions imparfaites sur son corps, son intelligence, le principe de vie qui l'anime; il ignore son origine, son berceau, son histoire. Or, connaître tout cela, ne serait-ce pas savoir *le comment et le pourquoi des choses*.

C'est le but, messieurs, que vous poursuivez opiniâtrément et sans trêve, chacun dans votre sphère, car si toutes les sciences émanent de l'homme, toutes les sciences se résument aussi dans l'homme, « cette synthèse de la nature, » pour employer les expressions d'Aristote.

Organisés ou inorganiques, tous les corps ne se réduisent ils pas aux mêmes éléments atomiques fournis par le sol, l'atmosphère et les eaux ? La cellule, le plus simple des organismes, n'est-elle pas l'origine commune de tous les tissus ? L'embryogénie humaine n'est-elle pas, enfin, le résumé de la série animale tout entière, de la cellule à la vertèbre ?

Mais il ne suffit pas d'aimer et de cultiver la science, il faut encore la faire connaître, la faire admirer. « Si j'avais la main pleine de vérités, a écrit Fontenelle, je me garderais bien de l'ouvrir ». Vous répudiez hautement, messieurs, l'égoïsme et la pusillanimité de cette maxime chagrine : « Sapience (1) n'entre point en âme malivole ».. (2) Avec le Martial des bords de la Vienne, dont vous me permettrez d'invoquer pour la dernière fois le nom, vous voyez que « le premier debvoir des gens doctes est de penser au peuple.»

Vous allez alternativement, chaque année, de ville en ville, livrer à tous gratuitement les fruits mûrs et savoureux de vos longs et pénibles labeurs et réclamer pour tous, « *de la lumière, de la lumière, encore de la lumière* », réalisant le vœu du vieux Gœthe mourant. Et voilà pourquoi, messieurs, vous recevez aujourd'hui dans le « beau et plaisant pays de Touraine » un accueil aussi chaleureux qu'empressé.

(1) Cachées, du latin *latere*.
(2) Connaissance, du latin *cognoscere*.
(3) Arbrisseaux, du latin *frutices*.

(1) Instruction, capacité, du latin *Sapeintia*.
(2) Malveillante, méchante, du latin *malevolus* et archaïque *malivolus*.

Reconstituant du système nerveux
NEUROSINE PRUNIER
PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

SOCIÉTÉ MÉDICALE D'INDRE-ET-LOIRE

La Société dont la réorganisation s'était complétée par la nomination du bureau dans la dernière séance de juillet, avait ajourné après les vacances sa prochaine réunion.

De nombreuses adhésions sont parvenues pendant cette période. Actuellement la Société compte 52 membres titulaires.

Et à en juger par le nombre des confrères présents à cette première séance d'octobre, il est permis de constater que cette restauration d'une Société dont le passé n'est pas sans éclat répond aux désirs du Corps médical.

La séance s'ouvre sous la présidence de M. le Dr Bodin qui, dans une allocution très applaudie, formule les meilleurs présages de ces nouvelles tendances scientifiques.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Quelques-uns d'entre nous, regrettant de voir la vieille Société médicale d'Indre-et-Loire s'engourdir dans un état de torpeur qui présageait une fin prochaine, ont eu l'idée de la réveiller et de la rajeunir en lui infusant un sang nouveau.

Pour cela, ils ont fait appel à votre bonne volonté et à votre coopération. En leur nom comme au mien, je vous remercie de l'empressement que vous avez mis à apporter votre concours à cette œuvre de rénovation.

La Société médicale d'Indre-et-Loire réorganisée sur des bases plus larges que celles de sa devancière accueillera, au même titre, les médecins de tout le département ; elle aura pour objet toutes les questions qui se rattachent aux sciences médicales ; elle ne s'occupera pas des intérêts professionnels qui ont déjà leurs organes et leurs défenseurs dans l'Association médicale et dans le Syndicat.

Les observations que vous présenterez, les communications que vous ferez seront l'objet de discussions scientifiques qui ne pourront que profiter à notre instruction personnelle et au bien des malades.

Si ses finances le permettent, elle publiera un bulletin ; et avec le mouvement scientifique actuel auquel aucun médecin ne peut rester indifférent, tant les choses de notre art sont aujourd'hui palpitantes d'intérêt, je ne doute pas que vous lui fournissiez une ample provision de travaux.

Cela est du reste nécessaire pour montrer aux confrères des départements voisins qui ont déjà leurs sociétés et leurs journaux, qu'il y a encore des médecins en Touraine. Je dois, pour être juste, reconnaître que la *Gazette Médicale du Centre* a déjà commencé chez nous cette œuvre de réveil scientifique. Enfin, nos réunions bi-mensuelles, en multipliant les occasions de nous trouver ensemble, auront cet immense avantage de nous faire mieux nous connaître et mieux nous apprécier.

Messieurs, je ne veux pas manquer de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos séances. Si je dois, pour la plus forte part, cette distinction à mon âge qui m'a permis de voir, il y a bien longtemps déjà, l'ancienne Société dans toute son activité et d'assister aujourd'hui à sa résurrection, je ferai tout ce que je pourrai pour vous prouver que les années n'ont pas diminué mon intérêt pour la médecine ni refroidi l'affectueuse sympathie que j'ai pour mes confrères.

Et maintenant, messieurs, mettons-nous à l'ouvrage !

MM. les Drs Michon, de Sainte-Maure, et Brodu de Semblançay demandent à faire partie de la Société et sont admis sur la présentation du président.

M. le Dr Héron, vice-président, donne lecture d'une intéressante étude sur les fondateurs de la Société, il fait ressortir avec pièces à l'appui la curiosité scientifique, les idées généreuses qui ont présidé, en même temps qu'une attitude empreinte d'un formalisme démodé mais non sans grandeur et sans dignité, aux premières assises de la Société médicale.

Nous reproduisons par ailleurs cet intéressant mémoire consacré à l'étude du passé.

M. le Dr Lapeyre présente à la Société un enfant présentant des tumeurs multiples, véritable curiosité pathologique dont l'origine et le diagnostic sont des plus obscurs. Nous jugeons inutile d'analyser cette observation publiée in extenso dans ce numéro. Disons seulement qu'après examen du malade l'assistance décide de remettre à la prochaine séance la discussion de ce cas curieux.

Nos confrères se rappelleront que le local de la Société ainsi que la bibliothèque sont mis à leur disposition tous les samedis de 3 à 5 heures.

Qu'une convocation portant l'ordre du jour leur sera adressée pour chaque réunion.

Que ces séances auront lieu tous les premiers et troisièmes samedis de chaque mois.

Que dans le local de la Société (Librairie Péricat), un tableau leur est offert pour y inscrire les communications ou présentations de malades qu'ils désireront faire à la séance suivante, qu'ils peuvent adresser le titre de ces communications, au secrétaire, ou les faire en séance même à la suite de l'ordre du jour.

ANALYSES

Les explosifs, les poudres, les projectiles d'exercice, *leur action et leurs effets vulnérants*, par les Drs H. Nimier, médecin principal de 2e classe, professeur au Val-de-Grâce, et Ed. Laval, médecin aide-major de 1re classe. (1 vol. in-12 avec gravures, 3 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Ce volume continue la série des travaux des auteurs sur les blessures de guerre, dont le premier volume, récemment paru, était consacré *aux Projectiles des armes de guerre et à leur action vulnérante.*

L'étude de l'action vulnérante des *explosifs* ne serait presque pas sortie du domaine théorique, sans les attentats anarchistes ; ceux-ci ont été de véritables leçons de choses, montrant l'intensité des dégats matériels et, mieux encore peut-être, l'importance des blessures qui résultent de l'explosion de corps doués, sous un petit volume, d'une énorme énergie. MM. Nimier et Laval y ont puisé d'utiles renseignements pour compléter les données antérieurement déduites d'explosions accidentelles de poudrières, de torpilles ou d'obus, de dépôts de matières explosives. Pour les poudres, les expériences ont été plus faciles, mais les blessures accidentelles et les accidents spéciaux à la guerre des mines fournissent encore une importante contribution à l'étude de leurs effets vulnérants. Enfin les auteurs terminent par une étude de l'action des projectiles d'exercice (fausse balle en carton et balle pour le tir réduit) ; leur emploi cause de fréquentes blessures parmi les soldats, et celles-ci ne peuvent échapper à l'examen sérieux des chirurgiens militaires.

Chirurgie de la plèvre et du poumon, par les Drs Félix Terrier, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de Médecine, et E. Reymond, ancien interne des hôpitaux de Paris. 1 vol. in-12 avec 67 fig. dans le texte, cart. à l'anglaise, 4 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Les auteurs ont reproduit dans ce volume les leçons professées par M. Terrier à la Faculté de méde-

cine de Paris. Ces leçons intéresseront à la fois les médecins et les chirurgiens, certaines opérations sur la plèvre étant restées dans le domaine de la médecine. Les différents chapitres sont consacrés à *la thoracentèse, à la pleurésie purulente* et *à la pleurotomie, à la thoracoplastie, à la chirurgie de la plèvre pulmonaire,* aux *interventions pour les plaies du poumon, à la pneumotomie, à la pneumectomie.* — Sans se perdre dans les détails de nombreux procédés opératoires successivement employés. MM. Terrier et Raymond présentent d'abord un historique permettant de comparer de leur valeur, pour donner ensuite le manuel opératoire qui paraît présenter les plus grandes garanties de sécurité. Toutes les complications, les accidents sont examinés avec soin et précision, avec les indications nécessaires pour y obvier ou pour les éviter.

—

La lutte contre la phtisie. — Fumées et poussières de Paris; par le Dr Paul BERTHOD. *Clermont,* imp. *Daix frères,* 1899.

Il s'agit d'une conférence faite sous les auspices de la société médicale du IXe arrondissement.

L'orateur étudie les poussières contenant des microbes en très grand nombre, puisque le Dr Barlerin a compté 13600 colonies par mètre cube d'air pris Boulevard Poissonnière, et parmi ces microbes le bacille de la tuberculose ; les fumées formées de substances irritantes et toxiques, ouvrant par l'irritation, dans l'arbre respiratoire, des portes d'entrée au bacille de Kock.

Il voudrait qu'il en soit de l'air comme de l'eau, et sans aller jusqu'à ne donner aux parisiens que de l'air filtré, il voudrait au moins qu'on détruise les fumées par l'emploi du fumivore dans les cheminées d'usine.

Des ordonnances de police existent dans ce sens ; mais les exécute-t-on !

Le Dr Berthod montre le fumivore et l'aérilaveur Lion qui remplissent toutes les conditions désirables.

—

Les projectiles des armes de guerre, *leur action vulnérante,* par les Drs H. NIMIER, médecin principal de l'armée, professeur au Val-de-Grâce, et Ed. LAVAL, médecin aide-major de 1re classe. (1 vol. in-12 avec gravures, 3 fr. — Félix ALCAN, éditeur.)

Cet ouvrage est la reproduction de leçons professées au Val-de-Grâce devant les médecins stagiaires ; aussi le projectile y est-il considéré seulement comme *outil vulnérant* ; les données purement balistiques sont laissées de côté, de même que les projectiles anciens et ceux qui sont encore en expérience. Etudiés en tant qu'agents des blessures, les projectiles lancés par les armes à feu doivent être envisagés au double point de vue de leur *masse* et de leur *mouvement,* dont dépend leur puissance vulnérante. L'étude du projectile en repos doit donc être complétée par celle du projectile en action. L'ouvrage est divisé en deux parties : *projectiles d'infanterie* et *projectiles d'artillerie,* et les auteurs énumèrent successivement leurs qualités physiques, leurs qualités dynamiques, leur mode d'action sur le corps humain, leurs zones d'action et leurs zones d'effets sur le corps humain, leur action morale, etc. Ce volume sera suivi d'autres études des mêmes auteurs sur les diverses questions de chirurgie militaire. Le second volume de cette série est consacré aux *explosifs.*

AVIS

Nous prions nos lecteurs d'excuser le retard considérable de ce numéro de "LA GAZETTE", retard dû à la livraison tardive des clichés photographiques, par le Graveur.

Avis important. Un docteur habitant la campagne, dans l'Anjou, prendrait en pension un ou deux enfants de faible santé.

LISTE DES MÉDECINS DES STATIONS D'HIVER

Afin de rendre service à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas de correspondants dans les stations d'hiver, nous publions la liste des médecins de ces stations qui sont nos abonnés :

Dr Lalou, Dr Verdalle, à Cannes. — Dr De Langenhagen, à Menton Dr Thaon, à Nice.

VIN GIRARD de la Croix de Genève, idoo-tanique phosphaté.

Succédané de l'huile de foie de morue

Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

BIOPHORINE — Saccharolé à base de kola, glycérophosphate de chaux, coca, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidéperditeurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

FLOREINE — Crème de beauté hygiénique ne contenant aucune substance grasse ou nuisible.

A. GIRARD, *22, rue de Condé, Paris.*

Echantillons offets aux membes du Corps médical.